

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

Articles A. 322-12, A. 322-13 et suivants du Code du sport

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Piscine couverte intercommunale Bd Henri de Reigner 71600 PARAY LE MONIAL

TEL : 03-85-81-91- 95

PROPRIETAIRE :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

32 Rue Louis Desrichard 71600 PARAY LE MONIAL

TEL : 09-71-16-95- 95

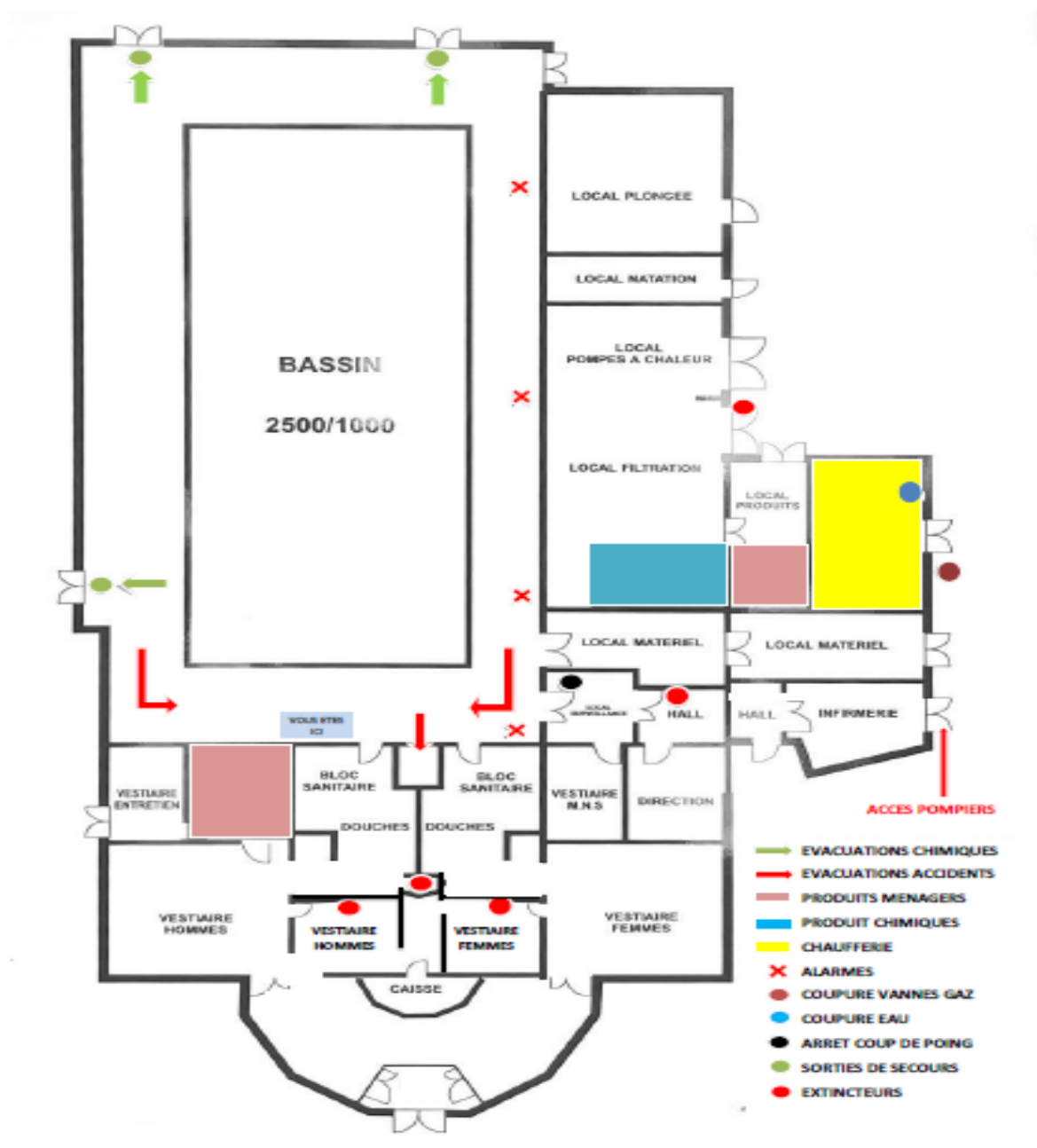
EXPLOITANT :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS



I / Plan de l'ensemble des installations comprenant : cf A.322-13 du CS

- la situation des bassins, toboggans et équipements particuliers ;
- les postes, les zones de surveillance ;
- l'emplacement des matériels de sauvetage ;
- l'emplacement des matériels de recherche ;
- l'emplacement du matériel de secourisme disponible ;
- l'emplacement du stockage des produits chimiques ;
- les commandes d'arrêt des pompes et les organes de coupure des fluides ;
- les moyens de communication intérieure ;
- les moyens d'appel des secours extérieurs ;
- les voies d'accès des secours extérieurs.
- profondeur du bassin 1.05 / 2,00.



II / Fonctionnement général de l'établissement

a) Les horaires d'ouverture au public

Le centre nautique est ouvert aux différents publics de :

- 8h00 à 21h00 du lundi au vendredi
- 9h00 à 18h00 le samedi
- 9h00 à 12h00 le dimanche

b) La fréquentation maximale instantanée (FMI}

La fréquentation instantanée autorisée est de 200 personnes

c) Identification des moyens de communication

- Téléphone
- Alarme Evacuation
- Talkie-walkie

d) Numéros d'appel d'urgence :

- 18 Pompier
- 15 Samu
- 17 Gendarmerie
- 112 numéro d'urgence européen

III Identification du matériel de secours

- Lit médical
- Couvertures de survie
- Attelles gonflables
- Colliers cervicaux
- Aspirateur de mucosité
- Ballon auto-remplisseur avec valves et masques adaptés
- Trousse de secours
- Matériel d'oxygénothérapie plus une bouteille de 5l d'O2 en réserve
- Défibrillateur automatique et semi-automatique
- Oxymètre
- Tensiomètre

ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE

Au-delà des différents protocoles décrits ci-dessous, selon le public accueilli, Des exercices de secours seront organisés avant chaque période de vacances scolaires. Le MNS chargé de la surveillance peut effectuer une surveillance fixe ou mobile, s'il le juge nécessaire.

Protocole d'intervention en ouverture public

Sont présent simultanément dans l'établissement :

1 MNS ou 1 BNSSA

1 Agent d'accueil (PSE1)

- Le personnel de surveillance actionne le klaxon d'alerte et porte secours à la victime, pour effectuer au plus vite le bilan et les premiers gestes de secours (le matériel d'oxygénothérapie et le défibrillateur se situent aux abords du bassin)
- Prévenu par le klaxon, l'agent d'accueil réalise l'évacuation du bassin et appelle les secours en fonction du bilan effectué sur la victime par le personnel de surveillance
- En cas de réanimation, l'agent d'accueil (titulaire du PSE1) seconde le personnel de surveillance
- Dès que possible, l'agent d'accueil ouvre l'accès réservé aux pompiers ou mobilise une personne pour les accueillir à l'entrée de la piscine

Protocole d'intervention en Activité organisé par le Grand Charolais

Sont présent simultanément dans l'établissement :

1 MNS en pédagogie

1 MNS en surveillance

1 agent d'accueil (PSE1)

- Le MNS en séance pédagogique est responsable du groupe qu'il encadre.
En cas d'accident, il secourt la victime.
- Le MNS en surveillance actionne le klaxon, évacue son bassin et apporte le sac d'oxygénothérapie, le DSA, le téléphone et participe aux gestes de premier secours.
- Le MNS qui était en activité effectue le bilan, les gestes de premiers secours et appelle le Samu centre 15.
- L'agent d'accueil guide les usagers vers les vestiaires, ouvre les accès pompiers et oriente les secouristes vers la victime.

Protocole d'intervention en enseignement primaire

Sont présents simultanément dans l'établissement :

2 MNS et 2 professeurs des écoles en pédagogie

1 MNS en Surveillance

1 Agent d'accueil (PSE1)

- Les enseignants et les MNS sont responsables du groupe qu'ils encadrent.
En cas d'accident, ils secourent la victime.

- Le MNS en surveillance actionne le klaxon, évacue son bassin et appelle le Samu centre 15.

- Le MNS 1 qui était en enseignement fait le bilan et les gestes de premier secours.

- Le MNS 2 qui était en enseignement apporte le sac d'oxygénothérapie le DSA et participe aux gestes de premiers secours.

- L'agent d'accueil ouvre les accès pompiers et guide les secouristes vers la victime.

- Les professeurs des écoles accompagnent les élèves vers les vestiaires.

Protocole d'intervention en enseignement secondaire

Sont présents simultanément dans l'établissement :

1 ou 2 professeurs D'EPS

1 MNS en surveillance

1 Agent d'accueil (PSE1)

- Les professeurs sont responsables du groupe qu'ils encadrent.
En cas d'accident, ils secourent la victime.

- Le MNS en surveillance actionne le klaxon, évacue son bassin et effectue les premiers gestes de secours.

- Les professeurs accompagnent les élèves vers le vestiaire

- L'agent d'accueil ouvre le portail pour les secours

Il apporte le sac d'oxygénothérapie, le DSA, le téléphone vers la victime et appelle le Samu centre 15 et participe à la réanimation.

Protocole d'intervention en association sportive :

Les présidents sont responsables de la sécurité de leurs adhérents. Il leur est conseillé de s'entourer de personnes compétentes pour l'encadrement de leur activité.

Exercices de simulation des secours réalisés avant chaque vacance scolaire

Fait à Paray le Monial, le

Le Président de la Communauté de Communes,
Gérald GORDAT,